

Minor Zoning By-law Amendment Proposal Summary

Owner: 1760588 Ontario Inc.

File N°: D02-02-21-0162

Applicant: Fotenn Consultants Inc. (c/o Julia Carrara)

Comments due date: August 11, 2022

Applicant Address: 396 Cooper Street, Suite 300, Ottawa

Development Review Planner: John Bernier

Applicant E-mail: carrara@fotenn.ca

Ward: 14 - Somerset

Applicant Phone Number: (613) 730-5709

Ward Councillor: Catherine McKenny

Site Location

154 O'Connor Street

Applicant's Proposal

The City of Ottawa has received a Zoning By-law Amendment (Minor) application to permit the continued use of a commercial surface parking lot of 16 parking spaces. The parking lot will continue on temporary basis, giving the Owner additional time to formulate a development plan for the property.

Proposal Details

The subject site is located on the corner of Gloucester Street and O'Connor Street. The site is currently zoned Residential Fifth Density, Subzone B (1789) (R5B), and is within the Central Community design plan area and the Centretown Secondary plan area. The area is characterized by mix typologies of housing from low- to high-rise apartment buildings. The area is surrounded with various retail, commercial and institutional uses. The subject site is occupied by a surface parking lot, along with a restaurant and attendant hut. There are 16 parking spaces, with five being reserved for the restaurant.

The purpose of the application is to permit the continuous use of the surface parking lot. Five out of the 16 parking space will remain reserved for the restaurant and the rest will be shared with the neighboring property. There are two existing access: one left in/left-out access on Gloucester Street and one right-in/right-out access on O'Connor Street.

Timelines and Approval Authority

The "On Time Decision Date", the target date the Minor Zoning By-Law Amendment application will be considered by the City's Planning Committee.

Submission Requirements

Zoning By-law Amendment

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body is not entitled to appeal the decision of the Council of the City of Ottawa to the Ontario Land Tribunal.

If a person or public body does not make oral submissions at a public meeting or make written submissions to the City of Ottawa before approval is given, the person or public body may not be added as a party to the hearing of an appeal before the Ontario Land Tribunal unless, in the opinion of the Tribunal, there are reasonable grounds to do so.

Request to Post This Summary

If you have received this notice because you are the owner of a building within the area of the proposed development, and the building has at least seven (7) residential units, it is requested that you post this notice in a location visible to all of the residents.

Stay Informed and Involved

1. Register for future notifications about this application and provide your comments either by mailing the notification sign-up form in this package or by e-mailing me and adding File No. D02-02-21-0162 in the subject line.
2. Access submitted plans and studies regarding this application online at **ottawa.ca/devapps**.
3. If you wish to be notified of the decision on the application, you must make a written request to me. My contact information is below.
4. Should you have any questions, please contact me.

John Bernier , Development Review Planner
Planning, Real Estate and Economic Development Department
City of Ottawa
110 Laurier Avenue West, 4th Floor
Ottawa, ON K1P 1J1
Tel.: 613-580-2424, ext. 21576
john.bernier@ottawa.ca

Résumé de la proposition de modification mineure au Règlement de zonage

Propriétaire : 1760588 Ontario Inc.

Dossier n° : D02-02-21-0162

Requérant : Fotenn Consultants Inc. (a/s de Julia Carrara)

Date limite de réception des commentaires : 11 août 2022

Adresse du requérant : 396, rue Cooper, bureau 300, Ottawa

Urbaniste responsable des projets d'aménagement : John Bernier

Courriel du requérant : carrara@fotenn.ca

Quartier : 14 - Somerset

N° de tél. du requérant : (613) 730-5709

Conseiller·e du quartier : Catherine McKenny

Emplacement

154, rue O'Connor

Proposition du requérant

La Ville d'Ottawa a reçu une demande de modification (mineure) du Règlement de zonage pour permettre l'utilisation continue d'un terrain de stationnement commercial en surface de 16 places. Le stationnement continuera d'être exploité sur une base temporaire, donnant ainsi au propriétaire plus de temps pour préparer un plan d'aménagement relativement à la propriété.

Détails de la proposition

Le terrain en question est situé à l'angle des rues Gloucester et O'Connor. Le terrain, qui est actuellement désigné en tant que zone résidentielle de densité 5, sous-zone B (1789) (R5B), se trouve dans le secteur couvert par le Plan de conception communautaire du secteur central et du Plan secondaire du centre-ville. Le secteur est caractérisé par un mélange de typologies de logements allant des immeubles d'appartements de faible hauteur aux tours d'habitation. Le secteur est entouré de terrains aux diverses utilisations commerciales et institutionnelles. L'emplacement dont il est question ici est occupé par un terrain de stationnement en surface ainsi que par un restaurant et une guérite. Le terrain compte 16 places de stationnement, dont cinq sont réservées au restaurant.

L'objectif de la demande est de permettre l'utilisation continue du terrain de stationnement en surface. Cinq des 16 places de stationnement seront réservées au restaurant, et le reste sera partagé avec la propriété voisine. Le terrain comporte deux entrées/sorties : une à gauche sur la rue Gloucester et une à droite sur la rue O'Connor.

Calendrier et pouvoir d'approbation

La « date de décision en temps voulu », c'est-à-dire la date limite à laquelle la demande sera considérée par le de la Ville.

Exigences de soumission

Modification du Règlement de zonage

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa avant que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public n'a pas le droit d'interjeter appel de la décision de la Ville d'Ottawa devant le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire.

Si une personne ou un organisme public ne présente pas d'observations orales lors d'une réunion publique ou ne présente pas d'observations écrites à la Ville d'Ottawa que l'approbation ne soit accordée, cette personne ou cet organisme public ne peut pas être joint en tant que partie à l'audition d'un appel dont est saisi le Tribunal ontarien de l'aménagement du territoire, à moins qu'il n'existe, de l'avis de ce dernier, des motifs raisonnables de le faire.

Demande d'affichage du présent résumé

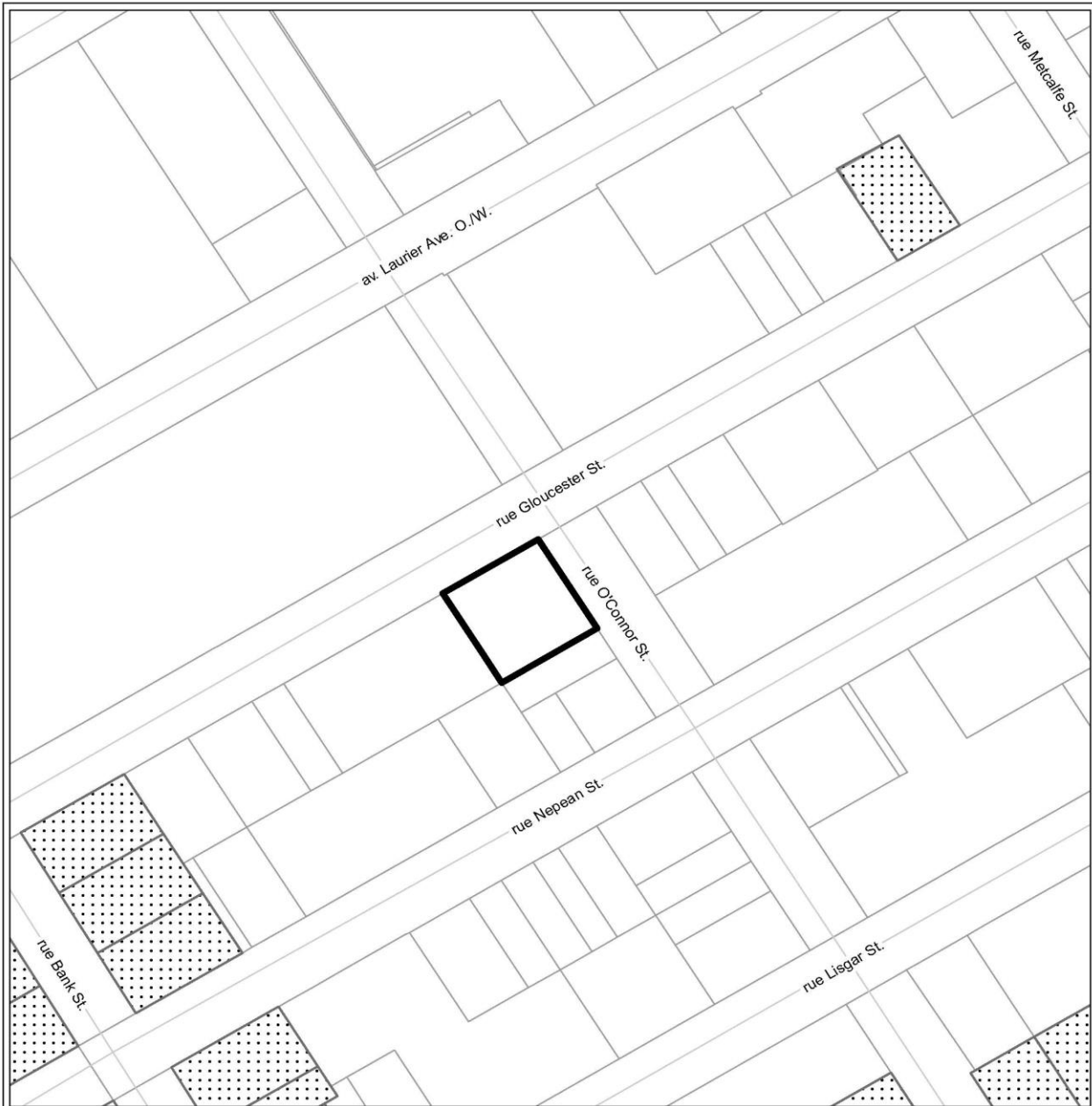
Si vous recevez cet avis parce que vous êtes propriétaire d'un immeuble situé dans la zone de l'aménagement proposé et comptant au moins sept (7) unités d'habitation, vous êtes tenu d'afficher cet avis à la vue de tous les résidents de l'immeuble.

Restez informé et participez

1. Inscrivez-vous pour recevoir des avis futurs au sujet de cette demande et transmettre vos observations soit en envoyant le formulaire d'inscription de cette trousse par télécopie ou par la poste, soit en m'envoyant un courriel et en ajoutant le numéro de dossier D02-02-21-0162 dans la ligne d'objet.
2. Accédez en ligne aux études et aux plans présentés concernant la présente demande à **ottawa.ca/demdam**.
3. Si vous voulez être avisé de la décision concernant la demande, vous devez m'en faire la demande par écrit. Vous trouverez mes coordonnées ci-dessous.
4. Si vous avez des questions, veuillez communiquer avec moi.

Jean-Charles Renaud, urbaniste responsable des projets d'aménagement
Direction générale de la planification, de l'infrastructure et du développement économique
Ville d'Ottawa
110, avenue Laurier Ouest, 4^e étage
Ottawa (Ontario) K1P 1J1
Tél. : 613-580-2424, poste 27629
jean-charles.renaud@ottawa.ca

Location Map/ Plan de localisation



		LOCATION MAP / PLAN DE LOCALISATION ZONING KEY PLAN / SCHÉMA DE ZONAGE	
D02-02-21-0162	22-0431-X	154 O'Connor	Heritage (Section 60) Patrimoine (Article 60)
I:\CO\2022\Zoning\O'Connor_154			
<small>©Parcel data is owned by Terranet Enterprises Inc. and its suppliers All rights reserved. May not be produced without permission. THIS IS NOT A PLAN OF SURVEY</small>			
<small>©Les données de parcelles appartiennent à Terranet Enterprises Inc. et à ses fournisseurs. Tous droits réservés. Ne peut être reproduit sans autorisation. CECI N'EST PAS UN PLAN D'ARPENTAGE</small>			
REVISION / RÉVISION - 2022 / 05 / 09		Entire map area is affected by the Mature Neighbourhoods Overlay (section 139) / Tout le secteur de la carte est touché par la Zone sous-jacente de quartiers établis (article 139)	
			 <small>NOT TO SCALE</small>